

## Conclusion générale

Au terme de cet essai de synthèse de l'histoire urbaine d'Oran, il ne s'agit nullement comme on peut le constater, de faire le bilan d'une expérience d'urbanisation qui dura près de deux siècles, 170 ans exactement. Mais d'essayer de comprendre qu'elles ont été les spécificités des politiques d'aménagements urbains et des processus de structuration de l'espace qui avaient marqué la ville pendant une longue période alternée par trois grandes expériences urbanistiques culturellement aussi différentes les une que les autres : espagnole, ottomane et française. C'est dire cependant toute la singularité dont pouvait se distinguer Oran en matière d'expériences urbanistiques.

Mais, contrairement à ce que nous a enseigné une certaine histoire coloniale ; les débuts de la modernité urbaine ne commence pas justement avec la colonisation ; mais, bel et bien, avec le retour de la ville à la communauté nationale en 1792.

Nos connaissances historiques à partir de cette période, nécessairement sommaires et insuffisantes, peuvent être essentiellement imputables à l'absence d'archives locales et de chroniques historiques plus détaillées sur la ville, son peuplement, son administration et son économie. Les très maigres ressources représentées par les œuvres des chroniqueurs locaux, manuscrites et imprimées, nous nous ont été que sommairement utiles dans ce cas d'espèce.

En fait, avec ces seules informations historiques, étions-nous à dire vrai en mesure de reconstruire la réalité historique de la ville ? Certes cela ne pourrait être fait sans prendre le risque de succomber à la tentation du schéma réducteur qu'impose de telles lacunes documentaires.

Mais ce risque a été plus ou moins contourné, notamment, par un effort de mobilisation d'un éventail assez large de sources documentaires émanant des premiers auteurs coloniaux qui s'étaient intéressés à l'histoire de la ville et, dans une large mesure aux archives locales produites à divers niveaux de l'administration durant les premières années de la colonisation, tendant le plus souvent à faire revivre l'événement historique à travers divers documents de la vie urbaine, juridique, sociale ou économique (actes notariés, plans d'urbanisme, registres d'État-civil, délibérations municipales, sommiers de consistance, dénombrements annuels, mémoires judiciaires etc...). Force est,

cependant, de reconnaître qu'une très grande partie de nos connaissances sur la ville durant la période algéro-ottomane est redevable aux documents et études historiques produits par les auteurs, amateurs éclairés ou professionnels de la période coloniale.

Bien que le bilan complet de la politique d'urbanisation du Bey Mohamed el Kébir soit loin d'être complet, il n'en est pas moins utile de rappeler le rôle joué par ce dernier dans le processus d'urbanisation d'Oran, entamé sous son égide à partir de 1792.

À vrai dire, ce bey fut un grand décideur en matière d'aménagement urbain. Il n'y eut guère à son époque de ville du Beylik de l'Ouest qui n'eût profité de ses libéralités. Cependant l'état de ruine dans lequel il trouva Oran, l'incita à prendre un certain nombre de mesures en matière d'urbanisme dirigé, si on ose dire, qui procède non pas, par un percement à vif du tissu urbain, d'ailleurs fort endommagé par le séisme de 1790, mais par la création ex nihilo d'une nouvelle ville dont il choisira d'ailleurs lui-même l'assiette d'implantation. Somme toute, on ne se lasse de s'étonner de la clairvoyance et la justesse de vue de ce bey en matière d'urbanisme, comme le prouvent très bien le parfait tracé du réseau viaire et la régularité des îlots de la nouvelle ville qui en sont les exemples les plus notoires.

À en juger par les résultats du processus socio-démographique qui s'était amorcé au lendemain de 1792, à la faveur de la double politique de repeuplement et d'urbanisation du Bey Mohamed El Kébir. Force est de constater, que pour volontariste qu'elle fût, cette politique ne réussit, en dernière instance qu'à faire de la ville nouvellement libérée et en moins d'une quarantaine d'années, un extraordinaire creuset, amis sans pour autant arriver à opérer une totale fusion des divers apports humains, et ce, en raison d'un autre trait, peut-être fondamental, qui acheva de lui donner son paysage. C'est le subtil dosage de populations qui n'était pas sans influencer aussi bien sur les conditions d'installation et d'occupation du sol par les divers éléments du nouveau peuplement que sur la structure sociale même.

D'autre part, bien que cette politique de repeuplement ait réussi à compenser le déficit en population consécutif au départ des Espagnols, elle ne réussit pas cependant à atteindre le nombre de la population initiale à la veille du séisme de 1790. À cela on peut avancer au moins deux arguments qui nous apparaissent pour le moins essentiels. Tout d'abord, la mort subite du Bey Mohamed El Kébir en 1799, avait compromis grandement l'achèvement des projets de repeuplement et d'urbanisation qu'il avait entamés de son vivant et que, son fils et successeur, le Bey Osman n'avait pas réussi à assurer la poursuite de l'œuvre de son père.

Ensuite, il est important de rappeler que toute cette période fut une âpre lutte contre l'une des plus défavorables conjectures du fait de la grave situation épidémiologique et son impact sur la situation socio-économique, voire même politique du Maghreb en général, et de Algérie occidentale en

particulier. C'est ce qui a fait surtout que la configuration socio-démographique du nouveau peuplement fut très lente à se modifier.

En effet, les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles furent pour les pays du Maghreb des siècles de ralentissement sinon, de grand recul démographique. Surtout, si on a gardé présent à l'esprit le fait que le taux brut de mortalité en régime naturel, à lui seul, en dehors des fléaux et des calamités naturelles qui engendrent des surmortalités occasionnelles, pouvait s'établir autour des 30 à 35 % (Rouissi 1983, p. 44).

Cette constatation nous amène en toute logique à nous interroger sur la nature du régime démographique du Maghreb d'avant 1830. De l'avis de Moncef Rouissi, « le régime démographique du Maghreb précolonial, caractérisé par une mortalité élevée et un niveau de fécondité consécutif à l'absence de toute pratique contraceptive, fait partie de ce que les démographes appellent régime démographique naturel ou primitif » (Rouissi 1983, p. 44).

Mais la caractérisation la plus explicite de la nature du régime démographique maghrébin nous est donnée par Lucette Valensi qui affirme que, « le régime démographique du Maghreb précolonial rappelle le type d'Ancien Régime, tel qu'il fut défini par Pierre Goubert, pour le cas de la France : c'est-à-dire que le rythme de la succession des crises est tel que le remplacement des générations ne peut être assuré, s'il l'est que par une très forte natalité » (Valensi, 1969, p. 25).

D'autre part, Lucette Valensi caractérise le régime démographique du Maghreb précolonial, par une mortalité de crise liée aux épidémies. Ce qui l'amène donc à conclure par l'hypothèse d'une démographie « lourde » non progressive (Valensi, 1969, p. 25 ; 1979).

Cependant, si nous avons consacré une large part de cet essai d'analyse à la période de la colonisation ; c'est pour avoir, à travers le cas d'Oran, une vision assez proche de la réalité historique concernant particulièrement le processus d'émergence de la ville moderne en Algérie dans le cadre de la domination coloniale.

Dès lors, la question qu'on serait en droit de se poser ; est celle de savoir, comment le pouvoir colonial a-t-il repensé ou même réinventé la ville coloniale moderne.

Pour essayer de répondre à cette question, il faudra tout d'abord, relever l'un des grands paradoxes de la colonisation en Algérie, est celui de penser que la colonisation fût uniquement une colonisation agraire et terrienne avec une économie principalement basée sur une agriculture mono-exportatrice : la viticulture. À telle enseigne qu'Alger et Oran, furent appelées les « *filles du vignoble* ».

Alors que le rôle de la ville était perçu comme accessoirement nécessaire. Rien n'est cependant moins vrai que cette dernière conception des choses. La ville algérienne a été après tout, aussi violentée autant dans son paysage que dans son peuplement, que la campagne. Nous irons même jusqu'à dire que sans le développement des villes algériennes ; et Oran en est un exemple typique ; la maîtrise politique et militaire du reste du territoire aurait été beaucoup plus longue, sinon impossible.

Dès le début de l'invasion coloniale, le rôle assigné à la ville a été celui de relais du pouvoir politique et de l'appareil militaire de domination coloniale. La ville devient dès lors le siège de l'appareil répressif (armée, justice, police) ; et le centre des activités administratives, économiques et financières (pouvoir local, assemblées représentatives, banques, ports, entrepôts etc.), qui contrôlent tout l'arrière-pays. Elle doit aussi reproduire des styles architecturaux et des conceptions urbaines, même à une échelle plus réduite, pourvu qu'ils soient aussi semblables que possibles que leurs modèles métropolitains. La ville doit être en somme la devanture où est exposé dans la matérialité urbaine, le signe de la réussite coloniale. Tout cela, dans l'évident but de montrer, que « *l'Algérie, c'est la France* ». C'est le mythe qui a été soigneusement et exagérément entretenu pendant plus d'un siècle.

Ce que nous avons voulu souligner en particulier ; ce sont les bouleversements opérés à partir de 1830 dans les villes algériennes en général et à Oran en particulier ; aussi bien dans leur structure sociale que dans leur organisation urbaine. En mettant également l'accent sur deux grands mouvements qui ont été contemporains de la colonisation urbaine en Algérie, sinon liés ; c'est, l'un situé à l'échelle de la formation sociale dominante, l'autre à l'échelle du monde.

Le premier a pour cadre le mouvement de modernisation des villes françaises, qui s'amorce à partir de 1815 et se poursuit tout le long du Second-Empire ; le second s'inscrit dans le contexte mondial d'urbanisation, qui commence à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut dire, en ce sens, que la colonisation avait intégré l'Algérie dans ce vaste mouvement de développement des villes au XIX<sup>e</sup> siècle.

La gestion de la ville coloniale, a été tout d'abord, une gestion où les décisions les plus importantes relevaient de l'autorité militaire. Il a fallu attendre près de quarante ans (1830-1870), pour que la gestion urbaine s'affranchisse totalement de l'emprise des militaires.

Mais, dès 1850 à Oran, les projets d'aménagements urbains commençaient à être confiés aux ingénieurs civils qui, jusque-là, voyaient leur champ d'intervention partagé avec les ingénieurs du corps du génie. Cela, a été principalement le fruit de la nouvelle organisation administrative de l'Algérie, née après 1848.

Néanmoins, ce qu'il faudrait reconnaître aux concepteurs et aux acteurs de la construction d'Oran coloniale, c'est manifestement de ne pas avoir perdu de vue le caractère indéniablement méditerranéen de la ville. Oran, était par de nombreux aspects beaucoup plus proche, de Marseille, de Barcelone ou de Naples que de Dakar ou d'Hanoï, par exemple.

Les politiques coloniales d'aménagement et de repeuplement urbains en faveur des éléments principalement originaire de l'Europe du sud ; n'ont fait, en fait, qu'accentuer le caractère méditerranéen de la ville, par son organisation urbaine et son ordre architectural ; et fortement latinisée par son peuplement.

En somme, cette séquence de l'histoire urbaine de la ville qui précéda celle de l'urbanisme de plan, à partir de 1892, est l'une des plus importantes, car elle nous renseigne amplement sur les modalités de mise place de la modernité urbaine coloniale et des pratiques de la gestion politique de l'espace urbain et leur rapport aux acteurs politiques dominants qui investissent le champ urbain dans ses diverses instances de mainmise et de contrôle du marché immobilier notamment. Et là, nous avons expressément voulu montrer que ce n'étaient pas les mêmes lois et les mêmes comportements politiques comme en France, qui régissent les rapports entre les différentes instances de l'État colonial. En Algérie, l'État c'est l'Armée, c'est elle qui vend les terrains urbains et en impose les prix ; c'est elle qui exproprie, pour tracer les murs de fortifications ; c'est elle qui les décline quand elle veut et a droit de regard sur la destination que pourrait en faire l'autorité civile ; en matière d'urbanisme cela a été toujours comme cela et pas autrement, le pouvoir civil n'a jamais été en Algérie colonisée un pouvoir fort au point d'en imposer à l'Armée. Et, à juste titre, l'exemple du projet Cayla, nous montre a souhait de quel poids peut peser l'autorité civile.

Pourtant le plan d'embellissement de Cayla est un parfait exemple des débuts de l'intervention privée qui recherche de plus en plus des appuis auprès du capital financier colonial, dans lequel les banques, vont être les bailleurs de fonds des opérations urbanistiques par le biais notamment des sociétés immobilières (cas du Crédit Foncier et du Crédit Lyonnais avec la Société immobilière d'Algérie, pour le projet Cayla) ; expérience fort justement étudiée pour le cas de la France métropolitaine par les travaux de Michel Lescure (1980).